
front brésilien d'information



bulletin n° 13

septembre 1970

UN DON DE 25 MILLIARDS DE DOLLARS POUR L'U.S. STEEL

La colonisation de l'Amazonie par les nord-américains progresse rapidement. De nombreux faits prouvent cet assaut, et tout particulièrement la récente donation de 25 milliards de dollars en faveur de l'United States Steel dans cette région. Il faut établir une relation entre ce fait et la construction de la route transamazonienne, en tirant profit des déshérités du Nordeste comme main d'oeuvre.

La donation

La dictature brésilienne a cédé à un consortium formé par la société d'état "Companhia Vale do Rio Doce" (51% des actions) et le trust américain U.S. Steel (49% des actions) l'exploitation des gisements de fer de la Serra dos Carajas, en Amazonie.

C'est dans un discours au Sénat, que le sénateur José Ermirio de Moraes, grand industriel et expert reconnu en minerais, a dénoncé cette donation, en parlant de la route transamazonienne: "cette route n'intégrera pas l'Amazonie, elle la livrera", et il s'explique: "le tracé de la route se dirige vers la Serra des Carajas, où notre gouvernement a cédé à l'U.S. Steel Corp., des Etats-Unis, un volume de minerais, qui calculé sur la base des 49%, pourra atteindre 12,5 milliards de tonnes, soit, à raison de 2 dollars la tonne, la somme astronomique de 25 milliard de dollars". Le sénateur précise qu'aux Etats-Unis le minérai

40 P. 8029

de fer est coté à 15 dollars la tonne. ("O Estado de Sao Paulo" 10/07/1970).

La route Transamazonienne

La route Transamazonienne - qui reliera le Nordeste avec le Pérou - a été intégrée récemment au Projet Routier National en même temps que la route Cuiaba-Cachimbo-Santarem. Au total, ces deux routes représentent 4.500 kilomètres à construire presque entièrement en zones de forêt vierge.

La décision de construire la Transamazonienne fut prise précipitamment, bien que le Ministre des Transports - Colonel Mario Andreazza - s'en défende devant le Congrès: "il y a quatre mois que, par décision du President de la République, nous nous sommes réunis avec les ministres de l'Interieur et de l'Agriculture, pour discuter ensemble des problèmes relatifs à l'occupation des zones vierges de l'Amazonie. C'est à cette occasion que l'étude des deux grandes routes Transamazonienne et Cuiaba-Cachimbo-Santarem fut confiée au Ministère des Transports".

Ces justifications ont été rendues nécessaires par les nombreux commentaires de la presse sur le fait qu'on ait décidé de construire une route aussi importante, sans qu'aucun projet n'ait jamais été signalé. Le propre directeur du Département des Routes de l'Etat d'Amazonie - l'ingenieur José Sergio da Paz Monteiro de Castro - s'est étonné de "l'ouverture d'une soumission publique pour le début des travaux avant que le projet ne soit terminé" ("O Estado de Sao Paulo", 28/06/1970).

La propagande de la dictature a mobilisé tous ses cadres pour justifier le projet. A l'origine, le général Rodrigo Otavio, ex-commandant militaire de l'Amazonie, défend l'oeuvre pour des raisons de sécurité nationale ("Tribuna da Imprensa", 10/6/70). Mais après le discours du sénateur José Ermirio de Moraes dénonçant la collusion avec les intérêts nord-américains, le Ministre de l' Interieur - colonel Costa Cavalcanti - est obligé de tenter défendre le gouvernement et ne réussit qu'à confirmer l'accusation en affirmant que: "la Transamazonienne ne passera pas exactement dans la Serra des Carajas. Elle passera à une distance raisonnable" ("O Estado de Sao Paulo", 10/07/70).

Qui a réalisé le projet de la Transamazonienne

Les départements techniques du gouvernement ne pouvaient élaborer le projet de 4.500 kilomètres de route en si peu de temps, même avec l'aide des bureaux techniques privés. Les quatre mois dont parle le Ministre Andreazza, sont insuffisants pour réaliser un travail de cette importance.

La vérité est que le Marechal Castelo Branco, premier de la liste des dictateurs militaires, a autorisé les américains à faire le relevé aérophotogrammetrique de tout le territoire brésilien à l'époque où il était chef du gouvernement. Grâce à ce relevé, le gouvernement américain a eû à sa disposition temps et informations suffisantes pour mettre au point un plan détaillé de conquête de l'Amazonie. Il est probable que le projet existait déjà avant la réunion dont parle le Colonel-Ministre des Transports.

La Transamazonienne: une solution pour le Nordeste?

En construisant cette route, la dictature pense satisfaire ses associés imperialistes et liquider, par la même occasion, un encombrant foyer de rébellion au Nordeste, causé moins par la sécheresse que par l'exploitation éhontée de la population active. Le Ministre de l'Interieur dit que l'initiative de la Transamazonienne "assurera la tranquillité sociale au Nordeste" ("O Estado de Sao Paulo", 1/7/70); son collègue Mario Andreazza affirmait déjà qu'elle serait une "large voie offerte aux Nordestins pour la conquête et la colonisation de l'Amazonie", et le général Rodrigo Otavio retenait son importance pour la sécurité nationale.

Cependant, l'ingenieur Monteiro de Castro pense "que la Transamazonienne ne fonctionnera pas comme voie d'écoulement pour la main d'oeuvre sans travail du Nordeste, parce que l'émigration se fait toujours à la recherche d'un marché de travail et de meilleures conditions de vie. Dans ce cas, ce n'est pas le chemin qui importe, mais bien la destination. Beaucoup de Nordestins ont émigré en Amazonie depuis le début du siècle. La plupart sont rentrés chez eux, d'autres sont restés, morts. Ceux qui sont retournés au Nordeste, après avoir résisté au changement de climat et aux maladies qu'ils ont trouvées ici n'ont

pas réussi à faire fortune. Ils sont repartis encore plus pauvres".

Les entreprises sélectionnées pour l'exécution du travail, recrutent déjà des travailleurs dans la région du Nordeste frappée par la sécheresse. Ils seront transportés avec leurs familles dans des camps installés au long du parcours de la future route pour former des noyaux pionniers de colonisation.

Les travailleurs du Nordeste, victimes de la sécheresse, sont employés par le gouvernement dans les "fronts de travail" à 2 cruzeiros par jour (40 centimes de dollar ou 2 francs français).

Ancien colonialisme: méthode moderne

Il y a longtemps que les nord-américains essayent de voler au Brésil la région de l'Amazonie. A l'époque dorée du caoutchouc naturel, ils avaient commencé la colonisation de l'Amazonie, par l'intermédiaire de la Ford, puis l'abandonnèrent quand les plantations d'hévéa du sudeste asiatique se développèrent. Ensuite apparut la tentative d' "Internationalisation de la Forêt d'Amazonie" dans les années 50. Plus récemment, il y eut le relevé aérophotogrammétrique et le "Plan des Grands Lacs" du Hudson Institute. Maintenant le général Medici, ancien chef du Service National d'Informations, remet ce projet à l'ordre du jour en le rebaptisant: "Plan d'Intégration Nationale".

Ce Plan d'Intégration Nationale n'est rien d'autre qu'une expérience néo-colonialiste. Les grands monopoles internationaux veulent exploiter les richesses du Brésil, mais en laissant tous les travaux d'infra-structure aux frais des "natives".

Dans cette affaire, le Brésil sacrifie ses ressources naturelles, financières et humaines:

- a) les Américains ont occupés de vastes territoires en Amazonie
- b) la dictature a cédé à un trust américain un des plus importants gisements de fer du monde;
- c) c'est le Brésil qui a payé le relevé aérophotogramétrique;
- d) la construction de la route et tous les services d'infra-structure seront payer par le Brésil;
- e) mais surtout, les Nordestins vont payer avec leurs efforts et leur vie le prix le plus haut de cette grandiose aventure.

LA "PAROLE" DES TORTIONNAIRES.

La dictature militaire brésilienne, vient de refuser à la Commission Internationale des Juristes, l'autorisation d'enquêter sur les conditions de détention des prisonniers politiques et sur l'existence de tortures dans ce pays. Le Ministre brésilien de la Justice, M. Alfredo Buzaid, a envoyé la note suivante au secrétaire général de cette Commission, M. Sean MacBride ("O Estado de Sao Paulo", 4/08/1970):

"Je confirme les termes de ma note antérieure dans laquelle je répondais, au nom du gouvernement brésilien, d'une façon complète et définitive aux accusations lancées contre le Brésil. Je suis extrêmement surpris que vous n'ayez pas accepté la parole du gouvernement brésilien qui ne peut en aucun cas admettre que ses déclarations laissent place au doute, alors que vous acceptez, d'autre part, les calomnies répandues à l'Extérieur par des terroristes et des agents du communisme international. Salutations distinguées, Alfredo Buzaid, Ministre de la Justice".

Monsieur Sean MacBride répondit en ces termes:

"J'ai reçu votre télégramme et vous remercie. Nous maintenons notre proposition originelle, à savoir qu'une enquête par la Commission Interaméricaine des Droits de l'Homme et l'inspection des locaux de détention par la Croix Rouge Internationale et par une Commission Internationale sont nécessaires pour éclaircir la situation. Respectueusement, Sean MacBride."

CONDITION DE SANTE DES QUARANTE PRISONNIERS BRESILIENS.

La plupart des 40 prisonniers politiques asilés en Algérie présentaient des traces de coups et blessures et des altérations de santé dues aux mauvais traitements qui leur ont été infligés en prison. Les signes et symptômes les plus évidents sont les suivants:

a) blessures provoquées par des chocs électriques, principalement sur les extrémités des membres supérieurs et inférieurs, de

deux genres: 1) déjà cicatrisées et 2) encore ouvertes et enfectées, vu la difficulté de récupération des tissus affectés par l'électricité et des conditions d'hygiène déplorables. Les brûlures sont principalement de deuxième et troisième degré.

b) blessures provoquées par le "pau-de-arara", avec perte de substance par friction du bois et des cordes, etc. Trouvées principalement sur les membres inférieurs et supérieurs.

c) problèmes moteurs et / ou orthopédiques, de gravité plus au moins grande, en conséquence des pendaisons sur le "pau-de-arara". Paralysie des membres supérieurs et inférieurs, perte temporaire de capacité motrice obligeant l'utilisation de chaise roulante.

d) infection dans les voies urinaires (uretrites, néphrites, pyérites, etc.) ou des organes reproducteurs, en conséquence des conditions d'hygiène dans la prison.

e) cicatrices et marques résultant de coups violents. Coupures et traces de menottes et de cordes.

f) blessures cicatrisées provoquées par des coupures, avec perte de substance.

g) blessures cicatrisées en divers endroits du corps en conséquence de blessures de cigarettes (brûlures), substances corrosives comme acides, soude caustique.

h) ongles arrachés, cicatrices locales résultant de l'arrachement.

i) absence de dents, dents cassées. Arcades dentaires en mauvais état en conséquence de coups.

j) problèmes neurologiques, psychologiques et psychosomatiques, en conséquence de tortures physiques et psychiques (insomnie, anorexie, gastrites et colites). Perte de mémoire et autres problèmes résultant des drogues utilisées pendant les interrogatoires.

k) problèmes cardiologiques, principalement dysrythmie, en conséquence des chocs électriques et des coups.

l) problèmes de contrôle urinaire.

m) faiblesse générale due à la sous-alimentation des prisonniers.

Docteur DJANALULDINE
Médecin du Centre Familial de la CASORAL
Ben-Aknoun.

LA REPRESSION A L'ECHELLE DU CONTINENT.

La dernière assemblée générale de l'Organisation des Etats Américains, réunie à Washington le 25 juin 1970, s'est fixée comme objectif, selon les paroles du Chancelier brésilien Mario Gibson Barbosa, de résoudre "le grand problème du Continent: une action politique générale de l'Organisation face aux actes de terrorisme et en particulier le rapt de personnalités et les ex torsions liées à ce délit".

Les Etats-Unis, le Brésil, et l'Argentine défendaient la thèse que le terrorisme et les enlèvements politiques devraient être définis comme des délits de droit commun et comme des crimes contre l'humanité. Ce type de délit fut élaboré pour la première fois au tribunal de Nuremberg pour permettre que soit jugé internationalement le crime de génocide. Les dictatures latino-américaines et les Etats-Unis prétendent ranger dans la même ca tégorie juridique des actions de protestation contre l'opres-
sion du Continent.

Les oppresseurs-qui devraient être jugés pour les tortures et as sassinats de prisonniers politiques- s'érigent cyniquement en juges. Pour arriver à leurs fins ils vont jusqu'à vouloir modifier les droits d'asile établis par les régimes politiques traditionnels de l'Amérique Latine. C'est dans ce sens qu'il faut comprendre la proposition du Chancelier brésilien qui conclut ainsi: "Nous devons maintenant, et sans perdre de temps, mettre au point l'instrument international adéquat et les mesures des tinées à empêcher et punir ces types de délits". (Diario de Noticias, 27/06/1970).

Cette position du gouvernement brésilien et des gouvernements précités, a été défendue par l'écrasante majorité des représentants des autres dictatures latino-américaines, tristement célè-
bres dans le monde entier.

Alors qu'il soutenait la thèse brésilienne devant l'Assemblée, le Secrétaire d'Etat américain William Rogers fut vivement pris à partie par les délégations du Chili et du Panama. Messieurs Patricio Silva, sous-secrétaire d'état chilien des Affaires E-
trangères et Juan Antonio Tack, ministre panaméen des Affaires

Etrangères soutinrent que "la violence a pour origine les injustices sociales". Le représentant chilien affirma en outre que "le maintien de la sécurité interne est du ressort exclusif de chaque pays" (Le Monde, 28/07/1970).

Le ministre mexicain des Affaires Etrangères, Monsieur Antonio Camilo Flores, trancha également sur le ton général de l'Assemblée en déclarant: "la violence qui ravage notre hémisphère est le fruit des tensions entre riches et pauvres. Je ne veux pas être mal compris et je ne dis pas que les différences au plan national ou international justifient le terrorisme. Mais qui pourra nier que ces tensions peuvent avoir provoqué quelques problèmes d'une exceptionnelle gravité présents en Amérique Latine".

Malgré la divergence de ces trois pays l'Assemblée réunie le 30/06/70 approuva à l'unanimité de ses 23 membres le projet de résolution suivant:

- a) Condamne les actes de terrorisme et les enlèvements politiques comme crimes de droit commun et crimes contre l'humanité (crime international).
- b) Charge la Commission Juridique Interaméricaine de préparer un plan d'action commun pour combattre ces crimes et fixe le 31 octobre 1970 comme date limite pour la présentation de ce projet devant le Conseil Permanent de l'O.E.A.

Ce Conseil a le pouvoir de convoquer une assemblée extraordinaire ou une conférence des pays membres pour transformer le projet en Convention définitive, obligatoire pour les pays signataires.

Les conséquences immédiates de cette décision seraient:

- a) La suppression, en pratique, des droits d'asile politique et territorial, consacré par la charte de l'O.E.A.
- b) L'autorisation d'extrader les réfugiés politiques (appelés terroristes!; ou
- c) L'autorisation pour n'importe quel pays signataire de juger les délinquants politiques sous l'accusation de crime contre l'humanité.

Il est nécessaire de faire certaines remarques sur ce projet. La réalité latino-américaine nous montre que les gouvernements des pays dits sous-développés, incapables de résoudre leurs graves problèmes internes (provoqués par l'exploitation brutale de leurs populations par les monopoles internationaux et les oligarchies locales) recourent à l'internationalisation de la répression, qui atteint déjà une violence inouïe dans la majorité d'entre eux. Ce sont ces pays qui utilisent le terrorisme comme méthode de gouvernement. Les minorités au pouvoir, coupées de leurs peuples se voient dans l'obligation de rechercher l'appui des minorités des autres pays et de l'impérialisme nord-américain, sociétaire majoritaire de cette sinistre entreprise.

FAUX DOCUMENT SIGNE SOUS LA TORTURE.

Le journal du matin "O Estado de Sao Paulo" publie la note suivante, dans son édition du 29 juillet 1970:

"Au cours de la réunion du Conseil Plénier de l'Ordre des Avocats du Brésil, tenue hier matin à la Maison des Avocats, à Rio de Janeiro, le Conseiller Araujo Lima a lu une dépêche de l'avocat Heleno Fragoso condamnant violemment le juge du 1^o auditorat de l'Aéronautique, Joao Nunes das Neves. Ce dernier, suivant la dénonciation, aurait empêché que l'avocat rencontre son client, l'étudiant Fernando Palha Freire, accusé d'avoir participé au détournement manqué de la Caravelle de la "Cruzeiro do Sul", à l'aéroport du Galeao.

Le Conseiller Araujo Lima a dénoncé encore les tortures subies par Fernando Palha Freire et trois de ses compagnons pour leur faire signer un document dans lequel ils refusent de voir leurs avocats. Selon ce même document, maîtres Fragoso et Osvaldo Mendonça auraient tenté, sous prétexte de visite à leurs clients, de convaincre les jeunes prisonniers à ne pas révéler qu'eux-mêmes - les avocats - étaient les auteurs intellectuels de la tentative de détournement de l'avion.

L'avocat Arnaldo Sussekind (ex-ministre du Travail du gouvernement dictatorial de Castelo Branco) qui fait également partie du Conseil Plénier de l'O.A.B., a confirmé que les trois prison

niers "ont été amenés à condamner les avocats en signant un document mystérieux". Il a révélé aussi que Dona Ina, mère de l'inculpé Colombo de Souza Junior, est restée prisonnière plusieurs jours pour s'être refusée à signer ce document.

"Ce type de situation provoque la prostitution de l'ordre juridique du pays", a affirmé le Conseiller Araujo Lima.

Maitres Heleno Fragoso et Osvaldo Mendonça sont bien connus du milieu judiciaire brésilien, tant pour leur capacité professionnelle que pour le courage dont ils font preuve dans l'exercice de leur métier.

NOUVELLES EN BREF.

Walter Rolim, jeune homme de 19 ans, restera invalide des suites des tortures qui lui furent infligées. Emprisonné pendant près d'un an, il a résisté à tous les sévices avec un courage exemplaire. Il est actuellement en résidence surveillée, en raison de son état de santé: il est atteint de folie de la persécution parce qu'il craint d'avoir parlé sous l'effet du sérum de vérité. Walter est fils de Salatiel Rolim, qui dénonça en compagnie de René de Carvalho, le 20 juin auprès de l'Auditorat de la Marine, la mort sous les tortures du leader révolutionnaire Mario Alves.

Trois citoyens nord-américains ont été fait prisonniers le 12 juin à Rio de Janeiro: Werner Baer, conseiller de la Fondation Ford; Pearson, professeur de l'Université Vanderbilt et bourgeois de la Ford; et Carlos, cubain naturalisé américain qui travaille au Brésil pour l'USAID.

Ils ont été arrêtés par des policiers en civil et emmenés, les yeux bandés, dans un endroit inconnu. Sous la menace de revolvers, ils furent interrogés durant 7 heures sur leurs opinions politiques et leurs activités anti-brésiliennes aux Etats-Unis. Finalement, effrayés par les recherches lancées par l'Ambassade Américaine, leurs ravisseurs les abandonnèrent à 1h30min. du matin dans l'Avenue Presidente Vargas.

Le "Jornal do Brasil" du 8 aout annonce que "le Conseil Permanent de Justice de la 4^o Région militaire, qui siège à Juiz de Fora, s'est déplacé hier à Belo Horizonte pour interroger et inculper Lucimar Brandao, hospitalisé à la suite de blessures reçues lorsque la voiture militaire qui l'emmenait a heurté un autre véhicule".

Lucimar Brandao Guimaraes, étudiant de 21 ans, était mort une semaine auparavant - précisément à 5h40 du matin le 31 juillet 1970 - à l'hopital militaire de Belo Horizonte. Son décès n'est pas dû à un accident de la circulation mais aux tortures subies en prison.

DES POLICIERS BRESILIENS ENTRAINES AUX ETATS-UNIS.

Contrôler les revendications populaires et les mouvements de revolte, est un des objectifs prioritaires de la politique militaire des Etats-Unis en Amérique Latine. Pour atteindre ce but, un programme d'entraînement d'officiers de police en techniques de contre-rébellion est mis en application depuis le début des années 60. Nous donnons ci-dessous une liste partielle des officiers brésiliens entraînés à l'Academie Internationale de Police, à Washington. Source d'information: les bulletins de presse de l'AID. Les dates indiquent les conclusions de cours.

- Wilton Lopes de Souza	- inspecteur de police	- 07/08/64
- Cherobino Vargas Guimaraes	- commissaire de police	- 07/08/64
- Carlos Fuchs	- inspecteur de police	- 07/08/64
- Walter Reinaldo Upneck	-	- 01/10/64
- Saulo S; Martins	-	- 01/10/64
- Metchko Bohdan	-	- 01/10/64
- Walter A. Sobrinho	-	- 01/10/64

Cour Général Inter-américain n° 12

- Renato Teixeira Bessa	-	- 04/05/64
- Milton de Mello	-	- 04/05/64
- Rogerio Affonso Schmidt	-	- 04/05/64
- Fernando Basler	-	- 24/03/65
- Valdevino Francisco da Silva-	-	- 24/03/65
- Sinval José da Silveira	-	- 24/03/65

- Nilo Silva Ferreira	-	- 24/03/65
- Carlo Salvador	-	- 07/07/65
- Epitacio Torres	-	- 07/07/65
- Pedro Martins Bernardino	-	- 07/07/65
- Urbano José Cariello	-	- 07/07/65
- Heraldo Gomes	-	- 07/07/65
- Manoel Marcilio Nogueira	-	- 07/07/65
- Sidney Carlos Pacheco	-	- 07/07/65
- Paulo Paciello	-	- 07/07/65
- Antonio A. R. Pestana	-	- 07/07/65
- João Alberto Xavier	-	- 07/07/65
- Antonio C. B. de Abreu	-	- 07/07/65
- Moisés Lins de Almeida	-	- 07/07/65
- Antonio da Fonseca Pompilio	-	- 07/07/65
- Luiz Veloso de Almeida	- commissaire de police-	09/09/65
- Manoel A. Fogaça de Almeida	- commissaire de police-	09/09/65
- Ignacio Bagueira Leal	- commissaire de police-	09/09/65
- Carlos Henrique Bressan	- 1° lieutenant	- 09/09/65
- João Alves da Costa	- commissaire de police-	09/09/65
- Brasil Coury	- commissaire de police-	09/09/65
- Ivo Barroso Graça	- commissaire de police-	09/09/65
- Hélio Guimarães	- commissaire de police-	09/09/65
- Alvaro Cardoso Machado	- capitaine	- 09/09/65
- Ubirajara Pereira Rosette	- capitaine	- 09/09/65
- Carlos Alberto Xavier	- 2° lieutenant	- 09/09/65
- Elzeario H. S. Alves	-	- 16/12/65
- Paulo Waldemar de Britto	-	- 16/12/65
- Pedro de Oliveira Castro	-	- 16/12/65
- João Nunes da Matta Filho	-	- 16/12/65
- Ildeu Augusto da Fonseca	-	- 16/12/65
- Gumercindo R. da C. Freire	-	- 16/12/65
- José Pimenta Gomes	-	- 16/12/65
- Sebastião de Oliveira Gomes	-	- 16/12/65
- Péricles Gonçalves	-	- 16/12/65
- Mauro Fernando de Magalhães	-	- 16/12/65
- Luis Sebastião Malvasio	-	- 16/12/65
- Nestor José do Nascimento	-	- 16/12/65
- Olandim Trielli Pereira	-	- 16/12/65

Cours de "Concepts démocratiques, d'organisation et administration de la Police", avec des séminaires sur "méthodes de maintien de l'ordre avec emploi minimum de la force", "contre-rébel

lion", "amélioration de l'image de la police".

- José Carlos Branco	- commissaire de police-	17/02/66
- Uzimael Gonçalves Pereira	- capitaine	- 17/02/66
- Aristides Medeiros Brito	- inspecteur de police	- 17/02/66
- Ademar Angelo Rezende	- capitaine	- 17/02/66
- Almir Maia Ribeiro	- lieutenant	- 17/02/66

Cours général Inter-américain n° 34

- Wilmor Araujo	- 1° lt. da Brig.Gaucha-	28/03/66
- Elio Fernandes	- détective	- 28/03/66
- Sebastião Pires Ferreira	- commissaire (PI)	- 28/03/66
- Euripedes Fernandes de Moura-	1° lt. P.M.Goiás	- 28/03/66
- Benício de Oliveira	- commissaire (GO)	- 28/03/66
- Antonio Sellitti Rangel	- commissaire (GB)	- 28/03/66
- Heliodoro Rosa Neto	- capitaine P.M.Bahia	- 28/03/66
- Luiz de Almeida	- 1° lt. P.M.Brasilia	- 28/03/66
- Leonidas de Oliveira	- superviseur G.C.Parana	28/03/66
- Teodulo Antonio da Mota	- major P.M.Sergipe	- 28/03/66
- Edson Moura Alfradique	- capitaine P.M.R.J.	- 28/03/66
- Arnaldo Pagan	- 1° lt. F.P.S.Paulo	- 28/03/66
- Miguel Santana da Silva	- capitaine P.M.Sergipe-	28/03/66
- José Batista dos Santos	- 2° lt. P.M.Sergipe	- 28/03/66
- Jorge da Silva	- capitaine P.M.R.J.	- 28/03/66
- Adilson Alves Wanderley	- major, P.M.Pernambuco-	28/03/66
-		

Cours général Inter-américain n° 19

- Ronaldo Licurgo Cortes	- capitaine	- 29/04/66
- Carlos Costa	- major	- 29/04/66
- Atilio Jorys Fistarol	- commissaire de police-	29/04/66
- Geraldo Antonio de Freitas	- major'	- 29/04/66
- Antonio Bertholdo Galvão	-	- 29/04/66
- José Carlos Gentil	-	- 29/04/66
- José Guersi	- inspecteur	- 29/04/66
- Francisco Menezes Moreira	- capitaine	- 29/04/66
- Antonio Monteiro dos Santos	- inspecteur	- 29/04/66
- Armando Rocha Seixas	- 1° lieutenant	- 29/04/66
- Francisco Antonio da Silva	- major	- 29/04/66
- Luiz Gonzaga de Souza	- capitaine	- 29/04/66

Cours général Inter-américain n° 28

- Argildo Silva do Amaral	- 1° lieutenant	- 10/05/67
- José Fragoso	- capitaine	- 10/05/67
- Amaro Torres Galindo	- capitaine	- 10/05/67
- Hugo de Oliveira	- inspecteur	- 10/05/67
- Evanildo B. Pastori	- 1° lieutenant	- 10/05/67
- Wassimon Santos Pereira	- capitaine	- 10/05/67
- Edival José dos Santos	- inspecteur	- 10/05/67
- Edmundo José de Bastos	- lt.-colonel	- 10/05/67
- Pedro Paulo de L.M.Farrapos	- major	- 10/05/67
- Adolfo de Castro	- capitaine	- 08/03/67
- Walmir Magalhaes Castro	- commissaire	- 08/03/67
- Jercide N.da.C. Dorea	-	- 08/03/67
- Helio Augusto de Figueredo	- capitaine	- 08/03/67
- Américo Bahia Galvao	-	- 08/03/67
- Claudionor Doria Lacerda	-	- 08/03/67
- José Romero R. Leite	- 1° lieutenant	- 08/03/67
- Odon Duarte Lopes	- capitaine	- 08/03/67
- José Raimundo S. de Oliveira	- 1° lieutenant	- 08/03/67
- José Mario Vieira Zaranga	- criminaliste	- 08/03/67

Cours général n° 15

- Edison Maingue	- 1° lieutenant	- 16/11/67
------------------	-----------------	------------

Cours général Inter-américain n° 31

- Aldenor Abrantes	- 1° lt. P.M.	- 16/11/67
- José Silvino de Carvalho	- dectetive (CE)	- 16/11/67
- Nilo Marques Medeiros	- 1° lt. P.M.S.C.	- 16/11/67
- Valmir Braga de Oliveira	- dectetive	- 16/11/67
- Francisco de A.Austregésilo	- 1° lt. P.M.Ceara	- 16/11/67
- Paulo de C. N. Perdigao	- 1° lt. P.M.Ceara	- 16/11/67
- Harlei Avai dos Santos	- commissaire	- 16/11/67
- Francisco Pedro Cantuario	- 1° lt. P.M.Alagoas	- 16/11/67
- Valdeci Lopes da Silva	- 1° lt. P.M.Pernambuco	- 16/11/67
- Joao Ramalho da Silva F ^o	- 2° lt. P.M.Alagoas	- 16/11/67
- Francisco Roberto de Oliveira	- 1° lt. Brig. Gaucha	- 16/11/67
- Manoel S. F. Telles	- 1° lt. P.M.Alagoas	- 16/11/67
- José Barros de R. Filho	- capitaine P.M.M.G.	- 16/11/67
- Delbio Ferreira Vieira	- 1° lt. Brig. Gaucha	- 16/11/67
- Carlos Miranda	- criminaliste	- 16/11/67

Nous avons reçu, avec une demande de publication, le message suivant:

COMMUNIQUE A LA PRESSE INTERNATIONALE

L'Avant-garde Populaire Revolutionnaire communique que deux de ses ex-militants - Massafumi Ioshinaga et Celso Lungaretti - sont passés à l'ennemi en avril dernier. Les informations qu'ils ont transmises à la classe dominante, ont permis la découverte d'un camp d'entraînement pour la lutte de guérilla.

Après avoir souffert une cuisante défaite dans sa tentative de capturer les guerrilleros, le gouvernement du Brésil a décidé d'utiliser Massafumi Ioshinaga et Celso Lungaretti pour faire de la propagande en faveur du gouvernement et diffamer les organisations révolutionnaires.

Le mandat d'arret de Massafumi a été révoqué par ordre du gouvernement et il a été remis en liberté; la libération de Lungaretti a également été demandée.

Le lendemain de la libération préventive de Massafumi, les journaux parlés ont annoncé qu'il était condamné à mort par les organisations révolutionnaires. Massafumi et Lungaretti sont de fait condamnés à mort, mais par le gouvernement même à qui ils ont rendu service et par la CIA. C'est l'avant dernier acte du drame monté par le gouvernement. Leur mort n'intéresse que le gouvernement et la CIA, qui espèrent gagner un appui populaire en utilisant l'arme du sentimentalisme.

Massafumi et Lungaretti ont oublié la lutte de classes et trahi leur peuple. Par lui ils seront un jour jugés.

OSER LUTTER - OSER VAINCRE
CARLOS LAMARCA - V.P.R.

Le Front Brésilien d'Information est édité en plusieurs langues et circule dans de nombreux pays. Pour toute communication s'adresser à:

FRONT BRESILIEU D'INFORMATION
BOITE POSTALE N° 5
PLATEAU SAULIERE
ALGER - ALGERIE.